

20 août 2026

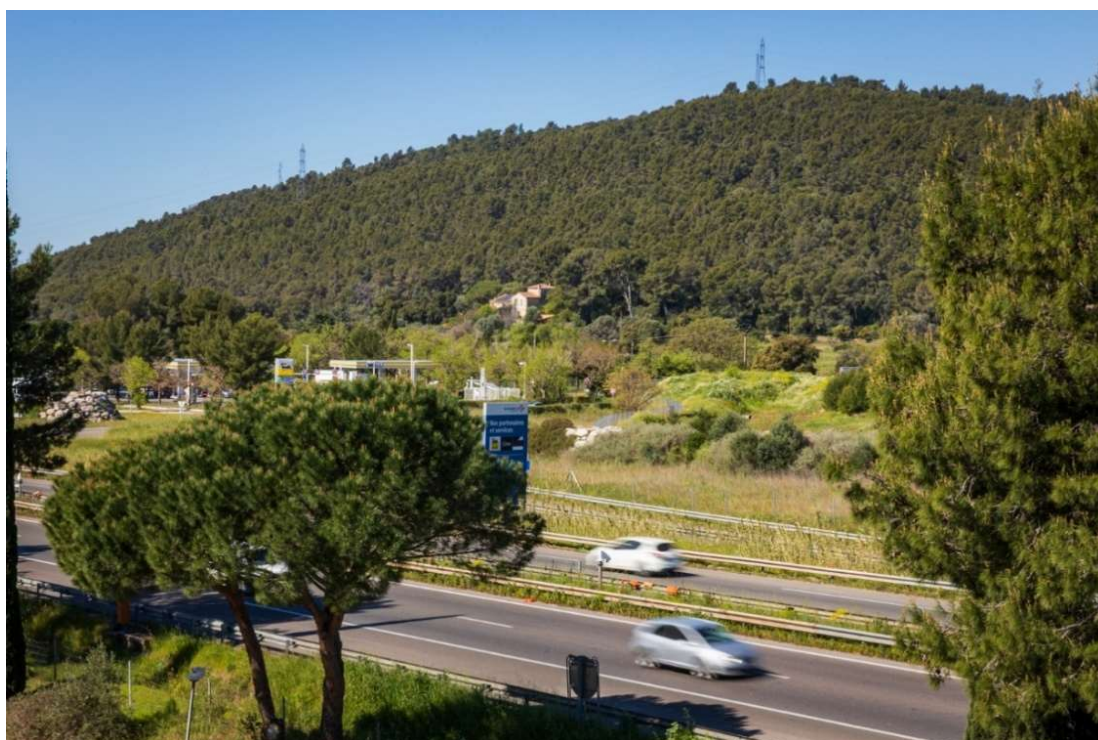
Projet de pôle d'échanges multimodal de l'aire de La Garde sur l'A57 : lancement de la concertation publique

Sous l'égide du préfet du Var, VINCI Autoroutes – en charge des études préalables – lance une concertation publique sur le projet de création d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) à La Garde, au niveau de l'aire autoroutière de La Garde et à proximité immédiate de l'autoroute A57.

Ce projet vise à faciliter les déplacements du quotidien, à améliorer l'accès aux transports collectifs et à encourager les alternatives à l'usage individuel de la voiture.

Cette concertation se déroulera du 1^{er} septembre au 30 septembre 2026 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, cette concertation permettra à toutes les personnes intéressées – habitants, élus, usagers, acteurs économiques et associatifs – de s'informer sur le projet et de formuler des avis, observations et propositions.



©Martin Champon

Un projet pour faciliter les déplacements du quotidien

Le secteur de La Garde est marqué par d'importants flux de déplacements quotidiens en direction de Toulon, notamment en provenance de la vallée du Gapeau et des communes situées à l'est de l'agglomération toulonnaise. Malgré une offre de transports collectifs existante sur l'autoroute A57, aucun aménagement ne permet aujourd'hui aux usagers d'accéder à ces services au niveau de La Garde.

Le projet de PEM de l'aire de La Garde s'inscrit dans la stratégie de mobilité portée par la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour développer l'usage des transports collectifs et encourager le covoiturage. Cette dynamique métropolitaine de développement de l'intermodalité s'est illustrée par la mise en service du PEM de Sainte-Musse sur l'A57 aux portes de Toulon en 2025.

Situé au niveau de l'aire autoroutière de La Garde, le long de l'autoroute A57, le projet vise à faciliter l'accès aux transports collectifs circulant sur cet axe structurant tout en contribuant à réduire la pression automobile sur la métropole toulonnaise.

Le projet prévoit :

- la création de **deux arrêts de bus connectés à l'autoroute A57** ;
- la réalisation d'**un parking-relais** intégrant des **espaces dédiés au covoiturage** ;
- des **cheminements piétons et cyclables sécurisés, accessibles aux personnes à mobilité réduite** ;
- une **passerelle piétonne et cyclable** assurant le franchissement de l'autoroute A57 ;
- des **équipements et services pour les usagers** (abris, sanitaires, box vélo, dispositifs d'information voyageurs et équipements de sécurité...) ;
- **l'adaptation des accès, voiries et aménagements nécessaires** à l'insertion du projet dans son environnement et à son bon fonctionnement.

À travers ces aménagements, le projet a pour objectif de faciliter l'accès aux transports collectifs, d'améliorer les conditions de déplacement et de favoriser les reports modaux.

Les objectifs de la concertation

L'objectif de cette concertation est de permettre à toute personne intéressée de s'informer sur le projet de pôle d'échanges multimodal de l'aire de La Garde, de formuler des avis, observations et propositions, et d'alimenter la réflexion sur la poursuite du projet.

La concertation publique constitue une étape de dialogue dans le processus de conception du projet. Elle doit permettre d'éclairer l'État sur les attentes du public et de contribuer à la définition des suites à donner au projet.

Par arrêté préfectoral du 21 juillet 2026, le préfet du Var a prescrit et organisé la concertation préalable avec le public, relative au projet de création du pôle d'échanges multimodal de la Garde (A57).

L'arrêté préfectoral prescrivant et organisant ladite concertation est consultable :

- sur le site de la Préfecture du Var : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public/Concertation-publique/CONCERTATION-DU-PUBLIC-CREATION-PEM-DE-L-AIRE-DE-LA-GARDE-A57>,
- sur le Recueil des actes administratifs N°83-2026-285, publié le 5 août 2026 : <https://www.var.gouv.fr/contenu/telechargement/47914/310810/file/RAA%20N%C2%B0285%20du%205%20ao%C3%BBt%202026.pdf>
- sur le registre numérique de la concertation : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-PEM-lagarde>

Un dispositif de concertation pour s'informer et s'exprimer sur le projet

Pendant la concertation publique, plusieurs moyens sont à la disposition du public pour s'informer et s'exprimer sur le projet.

Pour s'informer :

- en mairie de La Garde (rue Jean-Baptiste Lavène, 83130 La Garde), aux heures habituelles d'ouverture ;
- sur le site internet dédié à la concertation : www.registre-numerique.fr/concertation-PEM-lagarde.

Pour donner son avis :

- sur le registre papier disponible en mairie de La Garde ;
- sur le registre dématérialisé en ligne : www.registre-numerique.fr/concertation-PEM-lagarde ;
- par courriel : concertation-PEM-lagarde@mail.registre-numerique.fr.

À l'issue de la concertation

À l'issue de la concertation, un bilan sera établi et validé par le préfet du Var. Il présentera le déroulement de la concertation, les contributions du public et les principaux enseignements pour la suite du projet. Ce bilan sera rendu public sur le site internet dédié.

Contacts presse :

Charlotte DESVEAUX - charlotte.desveaux@vinci-autoroutes.com, 06 26 94 41 19

À propos de VINCI Autoroutes

VINCI Autoroutes finance, conçoit, construit et exploite des autoroutes en France, accueillant chaque jour plus de 2,5 millions de clients et jusqu'à 4 millions l'été sur son réseau de 4 443 km, géré par les sociétés concessionnaires ASF, Cofiroute, Escota, Arcour et Arcos. Premier concessionnaire autoroutier français, ses 5 500 collaborateurs ont pour principale mission d'assurer en toutes circonstances la viabilité et l'entretien du réseau, sa sécurité et la continuité du service public autoroutier. Partenaire de l'État et des collectivités territoriales, VINCI Autoroutes dessert en France 9 régions, 44 départements, 14 métropoles, plus d'une centaine de villes de plus de 10 000 habitants et des milliers de communes rurales situées à proximité de son réseau concédé. Face à l'urgence climatique, VINCI Autoroutes se mobilise pour transformer l'autoroute, indispensable à la desserte et à l'activité économique et sociale des territoires qu'elle irrigue, en infrastructure bas carbone, conformément à la stratégie nationale de décarbonation des mobilités.

Chiffres clés : réseau de 4 443 km d'autoroutes – 181 aires de services – 266 aires de repos – 344 gares de péage.

Retrouvez toutes les informations sur : Radio VINCI Autoroutes (107.7) et son application, le site VINCI Autoroutes, Facebook, X (ex-Twitter) @VINCIAutoroutes ou par téléphone au 3605 (service clients accessible 24h/7 - service gratuit + prix d'appel).